

# ASSEMBLÉE NATIONALE

27 juin 2013

---

MODERNISATION DE L'ACTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET AFFIRMATION DES  
MÉTROPOLES - (N° 1120)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° CL509

présenté par

M. Blanc, M. Cochet, Mme Duby-Muller, M. Fenech, M. Meunier, M. Francina et M. Saddier

-----

### ARTICLE 31

Supprimer l'alinéa 84.

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Les conditions de la délégation de la compétence « logement étudiant » sont inscrites à l'article 8 du projet de loi de développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale enregistré à la Présidence du Sénat le 10 avril 2013.